

**Informal Courtesy Translation of English Original
Generated by web based software
(Not exact translation of the original)**

**Traduction informelle de courtoisie de la version anglaise d'origine
Générée par un logiciel basé sur le Web
(Pas de traduction exacte de l'original)**

Mécanisme de préparation du Fond de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP)

Modèle d'examen externe

(intermédiaire, 14 Janvier 2011, selon le *Program Document* FMT 2009-1, Rev 5)

Examen des R-PPs soumis en utilisant la version 4 R-PP en Janvier 2011

Lignes directrices pour les examinateurs:

1) Les R-PPs des pays REDD participant au FCPF seront examinés et évalués par les Comités des Participants du FCPF, l'organe de gouvernance du FCPF, en prenant en compte les commentaires du TAP. Des examinateurs externes (Groupe consultatif technique ou autre) et de la Banque peuvent fournir des recommandations sur la façon dont un projet de R-PP pourrait être amélioré, ce modèle est utilisé sur une base pilote jusqu'à ce qu'un processus soit approuvé par le PC.

2) Un seul ensemble de critères devrait être utilisé pour l'examen: des normes spécifiques parmi les 6 composantes actuelles d'un R-PP doivent être respectées.

3) Vos commentaires seront fusionnés avec les commentaires d'autres examinateurs (sans attribution individuelle) dans un document de synthèse qui sera rendu public, en général. Merci d'en tenir compte en faisant vos commentaires.

4) Merci de fournir une appréciation argumentée et juste du projet de R-PP, sous la forme de recommandations concrètes pour l'amélioration potentielle de la R-PP par le pays candidat. Un pays participant à REDD aurait droit à trois présentations d'une R-PP au PC.

Objectifs d'une R-PP (condensé directement à partir du Progra Document FMT 2009-1, Rev 3)

L'objectif de la R-PP est de construire et d'élaborer sur la base de la (R-PIN) ou d'un travail comparable du pays concerné, afin d'accompagner le pays dans l'établissement et l'organisation des étapes nécessaires à la préparation à REDD, en tenant compte du contexte spécifique du pays. La R-PP fournit au pays un cadre lui permettant de définir une feuille de route claire, un budget et un calendrier pour se préparer à REDD. Le FCPF ne prévoit pas que les activités identifiées dans le R-PP et ses termes de référence (TdR) se réalisent effectivement au stade de la R-PP, bien que certains pays puissent décider d'entreprendre des activités pilotes pour lesquelles ils ont des capacités et l'appui des intervenants. Le R-PP consiste plutôt en une synthèse de la politique actuelle et du contexte de gouvernance, des études et autres activités préparatoires pouvant se produire dans chaque composante majeure de la R-PP, des modalités de mise en oeuvre dans la phase d'exécution PP-R, ainsi que des

termes de référence ou plan de travail pour chaque composante. Les activités seront généralement effectuées dans la prochaine, phase d'exécution du R-PP, et non dans le cadre du processus de formulation de la R-PP.

Revue synthétique de R-PP: République Centrafricaine

Commentaire de: Stephen Cobb et six autres examinateurs TAP

Date de révision: 7^e Mars 2011

Normes à respecter par les composants de la R-PP

Note: Les standards de la version 4 sont utilisés. Etant donné que le nouveau modèle de R-PP (version 5) révis ces standards, des mises à niveau potentielles pour être confirmées à la version 5 sont également notées.

Vue d'ensemble

Il s'agit d'une proposition équilibrée et très professionnelle et ses auteurs, à la fois nationaux et internationaux, doivent être félicités pour le haut niveau qu'ils ont atteint. Il est proche du niveau de standard suffisant. Si'il ne remplit pas l'ensemble des standards nécessaires c'est principalement en raison du processus de consultation, et des arrangements institutionnels. Les examinateurs TAP ne sont pas à l'aise quant à l'absence de consultation en dehors de la capitale, et sur un certain nombre de principes de consultation et de participation par rapport aux peuples autochtones. Le TAP est d'avis qu'un léger effort supplémentaire pour remédier à cela maintenant, permettra d'éviter d'accumuler des problèmes plus importants dans l'avenir.

La TAP n'est pas entièrement convaincu par les arrangements institutionnels qui sont proposés, estimant que les structures sont assez lourdes, avec une prédominance de la représentation du Gouvernement, et des liens entre les organes centraux et provinciaux insuffisamment décrits. Le TAP exprime des inquiétudes sur la façon dont les voix locales seront entendues, et des réserves sur le succès des propositions de gestion des fonds REDD d'une manière qui serait ouvert à l'examen.

Un autre souci relevé par les examinateurs sur le plan institutionnels porte sur la faible importance donnée aux insuffisances du cadre réglementaire et aux mesures nécessaires pour les modifier afin que soient clarifiés les droits aux valeurs futures des forêts, des terres boisées, des arbres et du carbone forestier. Le R-PP ne développe pas assez ce domaine critique.

Les aspects techniques de la proposition sont d'une haute qualité constante, avec un lien logique entre l'analyse et les solutions proposées (les liens entre les causes de la déforestation et les options stratégiques ont été bien pensés). Les composantes 3 et 4, hautement techniques, relatives aux niveaux d'émissions de référence et à l'approche de la MRV ont été bien traités: ils font face à des défis redoutables au cours de la mise en œuvre, en raison de la rareté des données de référence de bonne qualité (notamment dans les 80% du pays couverts arides, ou couverts de feuillus des terres boisées semi), et des

contraintes de capacité chronique.

Ce dernier point révèle une inquiétude exprimée par tous les commentateurs TAP de la proposition de la RCA. La communauté internationale souhaite aider la RCA à se préparer à la REDD avec d'autres pays. Le soutien apporté à la RCA, à travers l'assistance technique fournie par ONFI, en est un signe. Les examinateurs ont estimé qu'une réflexion stratégique doit être menée portant sur une évaluation réaliste et adéquate des besoins de formation et sur la définition d'un plan de renforcement de capacités, si la RCA venait à décider de réaliser plus de travail par ses propres moyens.

Le TAP prend note du fait que la RCA a attiré son attention sur ses obligations de collaboration régionale envers ses voisins du bassin du Congo au titre de la COMIFAC.

Un des points devant être traités dans la conclusion finale est celui que des cartes, qui sont plutôt de mauvaise qualité. Par exemple, la carte principale, qui apparaît dans les figures 1 et 4, est une carte administrative, ne montrant pas les forêts, mais montrant certaines zones protégées, et étonnamment, pas les principales zones forestières protégées. La Figure 5 est hors du champ donc de mise au point d'être illisible. La Figure 6 est une représentation numérique de l'étendue de la forêt, à deux échelles de densité: mais elle ne montre pas les parcs forestiers nationaux, les réserves forestières ou les concessions forestières. Il serait très utile d'améliorer tout cela.

Résumé de l'atteinte des standards

Standard 1 a: Dispositions de gestion nationale de la préparation: *répond partiellement à la norme.*

Standard 1b: Consultation des parties prenantes et participation: *répond partiellement à la norme*

Standard 2.a: Évaluation de l'usage des sols, de la politique forestière et de la gouvernance: *répond partiellement à la norme.*

Standard 2.b: Options de stratégie REDD: *répond largement à la norme.*

Standard 2.c: Cadre de mise en œuvre de la REDD: *répond partiellement à la norme*

Standard 2.d: Évaluation des impacts sociaux et environnementaux: *répond largement à la norme*

Norme 3: Scénario de référence: *répond largement à la norme*

Standard 4: Conception d'un système de monitoring:

4a) Emissions et absorptions: *répond largement à la norme*

4b) Benefices multiples, autres impacts et gouvernance: conforme à la norme

Norme 5: Intégralité des besoins d'information et de ressources: répond partiellement la norme.

Norme 6: Conception d'un cadre de programme de surveillance et d'évaluation: répond largement à la norme

Composante 1. Organiser et Consulter

Standard 1 a: de gestion nationale de la préparation

La nature transversale de conception et du fonctionnement des modalités nationale de gestion de la préparation à REDD, y compris en termes d'inclusion de parties prenantes pertinentes et d'organismes gouvernementaux clés au-delà du service forestier, l'engagement des autres secteurs dans la planification et la mise en œuvre de la REDD;

Texte de standard de la version 5 non inclus dans le standard de la version 4:

Les activités de renforcement des capacités sont incluses dans le plan de travail pour chaque composante pour laquelle une expertise technique externe a été utilisée dans le processus de développement R-PP.

Evaluation de l'examineur de la façon dont la R-PP conforme à cette norme, et recommandations:

Bien qu'un large éventail de parties prenantes est sensé être impliqué dans le contrôle du programme REDD +, les commentateurs ont l'impression que les structures, tout en n'étant pas numériquement dominées par une représentation de l'Etat, sont peut être conçues d'une manière qui pose des problèmes: dans le cas des peuples autochtones, il y a une réelle inquiétude qu'avec deux sièges dans un comité de 17, présidé par le Premier ministre, les représentants des peuples autochtones se sentent intimidés, et non entièrement libres de s'exprimer. Cette dynamique socio-culturelle nécessite une réflexion plus attentive et sensible. Les sociétés traditionnelles peuvent tout simplement ne pas avoir la représentation voulue en se voyant accorder un siège à un comité. Il est estimé que le secteur privé (notamment l'industrie forestière) est sous-représenté, comme le sont ceux qui sont impliqués dans la source principale de la déforestation: les petits agriculteurs.

Certains commentateurs ont souligné que les dynamiques de représentation des ONG sont plus complexes et plus fluides que ce qui est reconnu dans cette composante, et qu'un moyen plus flexible et démocratique doit être mis au point afin de rechercher une représentation des ONG (et le groupe des peuples autochtones) dans le comité.

La description de la portée du CNEDD (Commission nationale de l'environnement et du développement durable) donne une dimension utile à la compréhension de l'approche de la RCA par rapport aux questions environnementales transversales. Mais il serait plus utile encore que le document donne des indices sur d'éventuelles questions rencontrées par la Commission a, et le cas échéant, à quelle fréquence et les résultats. Certains examinateurs

TAP sont inquiets que la Commission puisse paraître convaincante sur le papier, sans avoir prouvé avoir une réelle substance.

Les examinateurs ont suggéré que l'Unité de coordination REDD serait plus efficace et plus libre des influences distrayantes si elle était gérée par un groupe du secteur privé ou de la société civile, ayant une réputation d'efficacité.

Il est fait mention du Fonds national pour l'Environnement, en tant que futur foyer potentiel pour les produits issus de transactions REDD+. Bien qu'il y soit également fait référence dans la composante 2d, il serait rassurant d'en savoir plus sur le FNE des rôles de gestion financière proposés, et pourquoi ce serait un mécanisme qui permettrait d'attirer la confiance non seulement de l'État, mais aussi de la société civile et d'investisseurs privé mondiaux

La Figure 2 a été placée dans le corps de la section 1.4, alors qu'il appartient à la section 1.3. Il devrait être déplacé. Une hiérarchie des comités (certains d'entre eux très lourds dans la taille) qui seraient impliqués dans le contrôle de la mise en œuvre de REDD+ est décrite,. La façon dont la structure travaillerait dans les faits, et la manière dont les différents comités interagiraient entre eux et avec le Secrétariat n'est cependant pas limpide. L'absence de termes de référence, ou de mandat, pour chacun des comités est aussi un handicap.

La lacune particulière de cette section, c'est qu'elle ne décrit ni le processus par lequel cette structure de comités a été décidée, ni la façon dont les intérêts sectoriels différents se sont réunis pour convenir que la REDD+ les concernait tous: qu'il ne s'agit pas simplement d'une question forestière, mais aussi de traiter des causes de la déforestation et la dégradation, dont la plupart se trouvent dans d'autres secteurs de l'économie rurale, comme l'agriculture, l'exploitation minière, le développement des infrastructures.

Recommandations

1. Mener une réflexion approfondie sur la structure et la composition du Comité, tant au niveau national que provincial
2. Établir la façon dont ces organismes vont réellement interagir , et ce que sera présément leur mandat
3. Présenter de façon convaincante que les différents secteurs concernés par REDD ont été réellement engagés dans la réflexion à ce sujet
4. Décrire plus en détail la façon dont le FNE serait utilisé comme un mécanisme réellement transparent de gestion des fonds REDD

La sous-composante répond partiellement à la norme.

Standard 1b: Consultation et participation des parties prenantes

La propriété, la transparence et la diffusion de la R-PP par le gouvernement et les parties prenantes: la nature inclusive d'une consultation et participation effective et informée des parties prenantes, évaluée de la manière suivante:

- i. le processus de participation et de consultation pour le développement R-PP à ce jour ¹, le degré d'appropriation au sein du gouvernement et de l'organe de coordination de la REDD, ainsi que dans la communauté plus large des parties prenantes nationales et

la plan de participation et de consultation inclus dans la R-PP (qui est prospectif), et l'inclusion d'éléments de la R-PP qui documentent de manière adéquate les préoccupations exprimées et les recommandations des parties prenantes pertinentes et propose un procédé pour leur prise en compte, et / ou des expressions de leur soutien à la R-PP.

Texte de standard de la version 5 *non inclus dans le standard de la version 4:*

La R-PP devrait inclure des mécanismes pour répondre aux griefs en matière de consultation et de participation dans le processus REDD-plus, et pour la résolution des conflits et le redressement des griefs.

(Standard 1c (version 5): Cette norme est très similaire à la version 4 1b standard.)

Standard 1b dans la version 5: Partage de l'information et dialogue précoce avec les groupes de parties prenantes clés (Il s'agit d'un nouveau texte et le standard dit 1b n'existait pas dans les versions précédentes)

Le R-PP présente des preuves du gouvernement ayant entrepris un exercice visant à identifier les principales parties prenantes pour la REDD-plus, et entamé une campagne crédible de partage d'information et de sensibilisation à l'échelle nationale pour les principaux acteurs concernés. Le principal objectif de la campagne consiste à établir rapidement un dialogue sur le concept REDD+ et le développement de processus R-PP qui ouvre la voie pour le processus de consultation plus tard au cours de la mise en œuvre du plan de travail R-PP. Cet effort doit tendre la main, dans la mesure du possible à ce stade, à des réseaux et des représentants de peuples autochtones tributaires de la forêt, et d'autres habitants des forêts et collectivités tributaires des forêts, tant au niveau national que local. La R-PP contient la preuve qu'un éventail suffisamment large d'intervenants clés a été identifié, les voix des groupes vulnérables commencent à se faire entendre, et qu'une quantité raisonnable de temps et d'efforts ont été investis pour sensibiliser la population aux concepts de base et le processus de la REDD-plus, y compris le SESA.

Evaluation de l'examineur de la façon dont la R-PP conforme à cette norme, et recommandations:

Un processus d'ateliers et de séances d'information détaillé et scrupuleusement enregistré est décrit, à la fois dans le texte et dans les annexes. La consultation déjà effectuée apparaît à première vue avoir atteint les bons groupes, et il est bon que la consultation se poursuive. Toutefois, les proches du processus rapportent que des groupes issus de la société civile et d'églises, qui ont été étroitement impliqués dans les activités pertinentes pour la -REDD, se sentent exclus du processus de consultation, en particulier hors de la capitale, Bangui. Ce fut apparemment relevé après l'atelier de prévalidation pré, et pas n'a pas été traité à l'atelier de validation. Il devrait être traité dans la phase de révision,

notamment pour compenser la phase rapide de la préparation du premier projet de R-PP.

Le rythme rapide de la préparation de la R-PP a apparemment eu ses effets secondaires: le document final a été présenté à un atelier de validation, mais il n'y avait pas eu le temps de le distribuer à l'avance. Les personnes consultées ont donc estimé qu'elles avaient été invitées à valider un document qu'elles n'avaient pas eu raisonnablement le temps de considérer. Il serait ainsi bon de remédier à cela dans la prochaine période de révision, afin de maintenir l'appui le plus large possible de ce processus.

La plupart des séances de l'atelier ont été jusqu'à présent dans la capitale, Bangui, un seul a été hors de la capitale (à Mbaiki). -Des ateliers spécifiques au niveau local et pour les populations autochtones sont également importants et sont prévus. L'expérience montre qu'il n'est pas facile de transmettre les concepts de la REDD, et que la formation continue par tous les moyens est nécessaire. La sensibilisation prévue est complète, utilisant la radio, la télévision, et les programmes scolaires. La question ici sera de savoir si l'information et les retours des intervenants seront correctement utilisés dans la gouvernance continue du programme. L'expérience d'autres pays donne à penser qu'il est plus facile de tenir les ateliers pour réellement intégrer les suggestions et apporter des modifications - et les intervenants ont estimé être à l'écart du processus.

La proposition reconnaît les lacunes du processus de consultation en dehors de la capitale et se propose de remédier à cette situation lors de la mise en œuvre R-PP. Il convient toutefois de noter, que d'autres pays se sont déjà trouvés dans cette situation précise et ont été priés par le PC d'étendre le processus de consultation. Les examinateurs TAP de cette proposition estiment généralement qu'il s'agit d'une véritable question qui doit être abordée le plus tôt possible. La préoccupation est grande quant au non respect des principes du FPIC, et au fait qu'une attention adéquate n'a pas été portée sur les intérêts des peuples autochtones.

Les résultats des consultations menées jusqu'à présent ne sont pas clairement résumés dans la R-PP - on pourrait s'attendre à une représentation claire des enjeux critiques à venir sur les consultations, et dans les cas où les consultations ne sont pas encore terminées, les problèmes et les questions escomptés doivent être présentés. D'autre part, la R-PP donne un bon aperçu des défis réels de communication et de circulation de l'information que le processus REDD représente, et reconnaît qu'un long processus sera nécessaire pour surmonter ces défis.

Recommandations

1. Le processus de consultation doit être étendu plus largement dans tout le pays, afin de générer la confiance dans le processus.
2. Une procédure doit être appliquée afin de s'assurer que les préoccupations exprimées lors des consultations soient intégrées dans la conception du programme

La sous-composante répond partiellement à la norme.

Composante 2. Préparer la stratégie de REDD

Standard 2.a: Évaluation de l'usage des sols, des politiques forestières et de la gouvernance:

Une évaluation complète est présentée qui identifie les grandes tendances d'usage des sols, la déforestation directe et indirecte et les déterminants de la dégradation dans les secteurs les plus pertinents dans le cadre de REDD, le régime foncier et les droits principaux des ressources naturelles et les questions de gouvernance pertinentes. Les succès et échecs dans la mise en œuvre des politiques ou des mesures pour traiter de la déforestation et la dégradation des forêts sont documentés et les lacunes importantes, les défis et les opportunités pour de traiter le REDD sont identifiés. L'évaluation prépare le terrain pour le développement de la stratégie REDD du pays de la REDD pour traiter directement des déterminants clés du changement de l'usage des sols.

(Version 5 standard: aucun changement significatif de la version 4)

Evaluation de l'examineur de la façon dont la R-PP conforme à cette norme, et recommandations:

Les forêts de la RCA sont actuellement l'objet d'un très faible taux de déforestation, mais elles sont sous soumise à de nouvelles pressions et il existe un pourcentage important (plus de 10%) des concessions forestières à des entreprises forestières. Il semble y avoir une bonne compréhension des causes sous-jacentes: l'agriculture non durable, l'exploitation forestière, le développement des infrastructures (par exemple, l'urbanisation), etc, et de l'inadéquation des politiques et des institutions pour faire face aux pressions. L'évaluation devra montrer quelles sont les priorités pour faire face à ce grand nombre de questions.

Le fait que la gestion environnementale ne figure pas fortement dans le courant Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), mais qu'y soit soulignée la nécessité d'exploiter les forêts pour le développement a été relevé comme une question digne d'un examen attentif dans le dialogue national sur la REDD +

Une observation importante a été faite : si l'exploitation minière est une activité économique croissante dans les forêts en République centrafricaine, son administration pourrait être plus transparente. À l'heure actuelle il ya peu d'informations et de données sur les opérations existantes et prévues qui peuvent influencer sur la forêt et, par conséquent sur les zones REDD +.

Les examinateurs notent que la RCA manque à la fois d'une gamme appropriée de politiques et stratégies sectorielles et de capacités liées pour faire face à ses obligations dans le secteur forestier, et encore plus pour faire face aux défis futurs en cours de mise en œuvre de la REDD.

Il est également estimé que le R-PP ne va pas suffisamment dans le détail dans l'analyse de l'érosion, en vertu de la législation forestière actuelle, des pouvoirs traditionnels sur l'utilisation des forêts basées sur les villages, -et de la fragilité des droits des habitants

traditionnels des forêts et des peuples autochtones, lorsqu'ils sont confrontés à des intérêts économiques plus puissants. Ce système de tenure faible est une grande préoccupation dans le développement à venir du REDD + comme un mécanisme d'utilisation des terres.

Plusieurs préoccupations ont été exprimées au sujet de l'analyse des causes de la déforestation et de la dégradation, y compris le point de vue que les analyses sont trop superficielles, ce qui rend difficile de trouver des remèdes (si vous ne connaissez pas la cause précise, il est difficile de prescrire le bon remède). Un autre point de vue est que trop d'attention est centrée sur les agriculteurs comme des agents de la déforestation, pas assez sur les concessions forestières elles-mêmes.

Recommandations

1. Plus d'attention devrait être accordée à l'analyse du système foncier et les droits de propriété dans les environnements forestiers
2. L'analyse des causes de la déforestation et la dégradation devrait être traitée plus en profondeur

La sous-composante répond partiellement à la norme.

Standard 2.b: Options stratégie REDD:

Alignement de la stratégie REDD proposée avec les pilotes identifiés de la déforestation et la dégradation des forêts, et avec les stratégies nationales et sectorielles: la R-PP comprend un résumé de la stratégie REDD naissant dans la mesure connue actuellement, et des travaux d'analyse proposés (et, éventuellement, cahier des charges) pour l'évaluation des différentes options de stratégie REDD options diverses. Ce résumé dit:

- i. comment le pays se propose d'aborder les déterminants de la déforestation et la dégradation dans la conception de sa stratégie de REDD;
- ii. les premières estimations des coûts et des bénéfices de la nouvelle stratégie REDD, y compris les bénéfices en termes de moyens d'existence ruraux, conservation de la biodiversité et d'autres bénéfices pour le développement;
- iii. faisabilité socio-économique, politique et institutionnelle de la nouvelle stratégie REDD;
- iv. potentielles synergies majeures ou incohérences des stratégies sectorielles des pays dans la forêt, l'agriculture, le transport, ou d'autres secteurs avec la stratégie REDD envisagée, et
- v. risque de fuite interne. Les évaluations incluses dans la R-PP devraient in fine aboutir à une élaboration plus complète et adéquatement contrôlés de la stratégie REDD

Norme de la version 5 non incluse dans la norme de la version 4

Pour les points ii (coûts-avantages) et iv (risque de fuite interne), la R-PP devrait présenter seulement un plan, et non le travail réel.

Evaluation de l'examineur de de la façon dont la R-PP est conforme à cette norme, et recommandations:

La conception stratégique générale est appropriée dans le cadre de REDD +, mais il serait

sage de l'ancrer plus clairement dans le cadre national existant des stratégies sectorielles déjà en place, telles que la Stratégie de réduction de la pauvreté. Le cadre politique a ses défauts, qui auront éventuellement besoin d'être soignés. Le système de notation attaché aux options de stratégie donne au processus de choix un sentiment de légitimité, qui est probablement une bonne chose.

La question du foncier est complexe, mais elle est d'une importance capitale dans la préparation d'un régime REDD + qui attire un large soutien de la population rurale, la population dépendant de la forêt. Le parcours du droit national (le Code foncier agro-pastoral) a été soumis au parlement pour un long moment même, et ce lent passage de la législation en ce qui concerne le foncier rural est une source d'inquiétude sur la façon dont un mécanisme une loi REDD + serait adoptée. Cette question est examinée de nouveau dans la composante suivante. Les évaluateurs estiment que cette question est sous-abordée dans la R-PP.

Les quatre options politiques énumérées sont des parties sensibles du plan REDD +, mais requièrent un approfondissement à travers des projets pilotes. Étant donné que le taux de déforestation et la dégradation des forêts est si faible (0,13% / an est cité), il semble que la priorité immédiate pour la RCA pourrait être sur la conservation, qui est récompensée sur la base d'aucun changement dans le capital forestier. Cela met la priorité sur l'amélioration de zonage et la création de nouvelles aires protégées, et sur le renforcement des institutions et la gouvernance.

La deuxième priorité serait alors de promouvoir la gestion durable des forêts et l'amélioration des agro-technologies. En mettant l'accent sur la conservation au départ, il sera plus facile pour commencer le développement d'un REL et un système de MRV. Les examinateurs notent que le pays a déjà une proportion importante de sa surface des terres allouées à des fins de conservation, avec un soutien historique de la communauté internationale, l'Union européenne, l'Allemagne, le WWF et d'autres. Néanmoins, ce soutien n'a pas encore fait des preuves suffisantes, et il n'est pas financièrement viable. Le modèle de conservation adoptés par le passé a souvent été répressif, ce qui n'est pas forcément en accord avec le besoin d'impliquer les communautés locales dans la gestion et le partage des avantages, comme les modèles REDD + d'indiqueraient.

Les auteurs de la R-PP conviennent de noter, en ce qui concerne les projets pilotes, que si ces activités peuvent être une partie sensible de l'état de préparation des préparations REDD, ils peuvent ne pas être éligibles à un financement FCPF, et devront donc être pris en charge par d'autres éléments d'un financement par bailleurs de fonds. Il faudra pour cela une planification minutieuse.

Les examinateurs auraient aimé voir une présentation plus claire de la façon dont les communautés rurales peuvent participer activement à la gestion durable des forêts en vertu d'un régime de REDD avenir.

Recommandations

1. Les options stratégiques devraient inclure des stratégies sur la façon de s'engager avec l'agriculture et des secteurs des mines à la fois au niveau de la politique nationale et aux niveaux sous-nationaux
2. Le RPP doit aussi tenir compte du potentiel pour des projets de type MDP dans les zones forestières dégradées et dans les savanes boisées comme un mécanisme pour associer les agriculteurs à accroître les stocks de carbone et de bénéficier de ces opérations.
3. La stratégie doit réfléchir davantage à la grande fragilité des lois existantes pour protéger les droits des habitants des forêts et les peuples autochtones à la valeur future des forêts et de leurs ressources de carbone

La sous-composante répond partiellement à la norme.

Standard 2.c: cadre de mise en œuvre REDD:

Décrit les activités (et, en option TdR en annexe) pour poursuivre l'élaboration des arrangements institutionnels et les questions pertinentes à la REDD dans le cadre des pays qui identifie les questions clés, explore les arrangements possibles pour les résoudre, et propose un plan de travail susceptible de permettre une évaluation complète et une intégration adéquate dans le Readiness package.

Norme de la version 5 non incluse dans la norme de la version 4

- i. *Décrit les activités (et, en option TdR en annexe) et **un plan de travail** pour poursuivre l'élaboration des arrangements institutionnels et les questions pertinentes à la REDD-plus dans le contexte du pays.*
- ii. *Les questions clés sont susceptibles d'inclure: l'évaluation de la propriété foncière et des droits carbone pour des stratégies REDD+ and terres potentielles,; répondre aux préoccupations essentielles de gouvernance liés à la REDD-plus, et les arrangements institutionnels nécessaires pour s'engager dans la voie et suivre les activités et transactions de REDD plus*

Evaluation de l'examinatuer rédacteurs de la façon dont la R-PP est conforme à cette norme, et recommandations:

Si un effort concerté au niveau national doit voir le jour pour préparer le pays à la REDD +, les commentateurs notent, comme le font les auteurs de la R-PP, qu'une nouvelle loi REDD+ loi sera nécessaire, car le cadre juridique existant du le pays ne permet nullement les mécanismes nécessaires au fonctionnement en faveur des bénéficiaires potentiels futurs de la REDD +. Les examinateurs notent que même s'il ya un examen de grande envergure dans la R-PP des instruments juridiques déjà en place, il n'y a pas de traitement approprié dans la R-PP du statu légal relatif aux droits des forêts, des arbres et du carbone forestier. Ceci est essentiel pour faire accepter REDD + comme un futur mécanisme.

Il est souligné par les commentateurs que, en 2010, la RCA a ratifié la Convention n ° 1989 169 de l'Organisation internationale du travail sur les droits des peuples autochtones et

tribaux. Les implications de ceci doivent être correctement traitées dans la R-PP. Il faut également prêter attention aux déclarations sur l'utilisation des terres, l'usufruit et droits fonciers qui sont en contravention de la Convention 169.

Les examinateurs notent également le manque d'orientation sur la décentralisation dans la R-PP. Bien que le pays a du chemin à parcourir dans le processus de décentralisation de la prise de décision et d'autres pouvoirs, il est estimé que REDD + doit placer l'accent sur l'action au niveau local, ce qui exige un certain degré d'autorité décentralisée. Les modalités de mise en œuvre n'ont pas été précisées dans la R-PP.

Les examinateurs craignent que la proposition visant à gérer les revenus REDD à travers le Fonds National pour l'Environnement ne soit pas accompagnée d'une description de ce que cela signifie, en référence notamment à la mise en place de procédures transparentes qui rassureraient toutes les parties au sujet de la bonne gestion financière. À tout le moins, à ce stade, le champ d'application et les pouvoirs pourraient être précisés, même si plus de détail ne devaient venir que plus tard.

La RCA reconnaît qu'ils auront à entreprendre un certain nombre de réformes législatives et réglementaires pour remédier aux faiblesses dans la planification de l'utilisation des terres et de la gouvernance en général, en plus des lacunes mentionnées ci-dessus. Ces réformes prendront du temps, et il sera important de commencer certains des processus immédiatement - notamment les évaluations et les REL, pour qu'il y ait une base de connaissances pour les discussions sur la gouvernance. Un des éléments clés pour le financement de la REDD + est que le flux financiers parviennent aux collectivités responsables de l'entretien des forêts. Cela est particulièrement important pour un pays comme la RCA où le taux de déforestation et la dégradation des forêts est si faible. Avec la conservation comme priorité élevée, les communautés doivent être impliquées à tous les niveaux, et des garanties pour les mettre en place dès le début. Cela souligne la nécessité de réfléchir sur le rôle du FNE.

Il n'y a pas encore de plan de travail, mais les éléments d'un tel plan ont été identifiés.

Recommandations

1. Le R-PP doit donner plus de poids aux cadres réglementaires national et international, et aux obligations et les implications pour la mise en œuvre future de REDD (y compris la protection des droits des habitants des forêts)
2. La transparence du FNE en tant que dépositaire pour les fonds REDD doit être correctement expliquée
3. Le cadre décrit ne donne pas suffisamment de poids aux préoccupations des provinces (en dépit de la description des comités provinciaux) et à la façon dont ces travaux feraient leur chemin jusqu'à l'échelle nationale

Cette sous-composante répond partiellement à la norme

Standard 2.d: évaluation des impacts sociaux et environnementaux:

La proposition comprend un programme de travail pour la diligence raisonnable et l'impact social d'évaluation environnementale stratégique dans le respect des politiques de sauvegarde de la Banque des, y compris les méthodes pour évaluer la façon d'aborder ces impacts par des études, des consultations et des mesures d'atténuation spécifiques visant à prévenir ou minimiser les effets négatifs .

5 Texte version standard non inclus dans la version standard de 4:

Pour les pays qui reçoivent un financement par la Banque mondiale, un plan de travail simple est présenté pour la façon dont le processus de SESA sera suivie, et pour la préparation du CGES.

l'évaluation rédacteurs de la façon dont R-PP conforme à cette norme, et des recommandations:

La RCA envisage de mener une ESES (SESA), et de mettre en œuvre le PGES, conformément aux politiques de sauvegarde. Les enjeux sont énumérés et les activités proposées. Mais les détails de comment cela se passera sont limités à la liste des activités principales, les sous-activités, et les budgets. Un plan de flux de travail est également nécessaire pour voir comment cela se réunir et la façon dont les garanties seront abordées. L'attention doit également être accordée à l'établissement d'une base de référence à partir de laquelle les changements dans l'environnement et les conditions sociales peuvent ensuite être suivi (si les conditions environnementales sont en partie couvertes par les travaux REL abordé ailleurs).

Le tableau qui définit les impacts potentiels des différentes options stratégiques nécessitent une réflexion plus aboutie, compte tenu de l'impact d'un plus large éventail de parties intéressées potentiellement. Le tableau serait également amélioré par l'ajout d'une colonne supplémentaire pour résumer les mesures d'atténuation possibles.

Il serait utile d'inclure un bilan permettant de savoir si les politiques environnementales et sociales ont été appliquées avec succès dans la RCARAC en ce qui concerne d'autres secteurs, par exemple l'expansion rapide des intérêts miniers à ce stade.

Recommandations

1. Un plan de travail doit être établi
2. Un peu plus de réflexion est nécessaire à l'examen des impacts sur les différentes parties prenantes/groupes, et sur la façon d'atténuer les impacts
3. Le processus d'analyse d'impact doit être décrit dans le contexte des études d'impact existantes, par exemple dans le secteur minier, qui est actuellement en phase d'expansion rapide

Cette sous-composante répond largement à la norme

Composante 3. Mettre en place un scénario de référence

Standard 3 Scénario de référence:

présent plan de travail pour la façon dont le scénario de référence pour la déforestation et la dégradation des forêts (si désiré), sera développée, y compris des idées préliminaires sur la faisabilité des méthodes à utiliser (par exemple, le scénario de changement du couvert forestier et les émissions en fonction des tendances historiques des émissions et / ou basées sur des projections dans l'avenir des tendances relatives aux données historiques), les exigences de données principales et les besoins en capacités, et les liens avec la conception du système de surveillance.

(Le FCPF reconnaît que les décisions clés en matière de politique internationale sont susceptibles d'affecter cette composante, si une approche par étapes peut être utile. Les Etats-PP R ce que les premières activités sont proposées.)

5 Texte version standard non inclus dans la version standard de 4:

- i. *Le plan de travail doit également inclure, outre la déforestation et la dégradation des forêts, la conservation, la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone.*
- ii. *Évaluer la capacité actuelle ainsi que les besoins en capacité future.*
- iii. *Évaluer les liens à 2a composantes (évaluation des conducteurs de la déforestation), 2b (plus la stratégie activités-REDD), et 4 (conception de systèmes MRV).*
- iv. *Une approche progressive.*

l'évaluation rédacteurs de la façon dont R-PP conforme à cette norme, et des recommandations:

L'objectif est de fournir un niveau de référence national, et il devrait y avoir un effort dirigé vers cet objectif national. Comme mentionné ci-dessus, une attention précoce sur les questions de conservation serait logique, et aiderait à concentrer les efforts là où les besoins sont plus pressants.

De toute évidence, la RCA parti d'un faible niveau d'information: les émissions passées ne sont pas connues et les projections des causes de la déforestation et la dégradation des forêts sont difficiles. L'accent mis sur le renforcement des services logistiques et humains dans ICASEES, l'organisme chargé des statistiques, est probablement correcte. La combinaison de bas en haut et de haut en bas des approches pour estimer les niveaux national est également sensible.

Compte tenu des incertitudes futures, il est clair que toute référence partant des activités passées, sous-estimera les émissions futures, comme le note le texte. Compte tenu de l'absence de modèles économiques comme point de départ, il est logique d'essayer de développer et d'adapter le modèle de l'IASA CongoBIOM à cet effet. Des experts externes ainsi que de la formation technique seront nécessaire pour faire cela et pour que la modélisation géographique suggérée fonctionnent réellement. Il y aura besoin d'un logiciel, de données et de formation pour les LACCEG.

Étant donné le faible niveau de capacité, il est important de concentrer les ressources limitées où la déforestation et la dégradation des forêts devraient être élevées. Cela permettra, à son tour, d'aider à orienter le MRV sur les domaines où une surveillance plus intense doit avoir lieu. Cela met un accent immédiat sur deux des domaines mentionnés: Zone (i) CIP Sud, et de la région (ii) CIP Est, car elles sont toutes deux soumises à l'exploitation forestière et d'autres pressions illégales. Zone (iii) dispose de stocks de carbone faibles, et Zone (iv) le reste du pays, mais par la suite doivent être inclus afin que le niveau national de référence puisse être établi.

Les auteurs du PP-R ont rejeté l'utilisation de «témoignage d'expert" comme base pour établir des niveaux de référence. Du point de vue la qualité des données, celles-ci peuvent avoir été correctes, mais du point de vue de donner un rôle réel pour les peuples autochtones dans le processus, ce fut peut-être inutilement méprisante. Une réflexion pourrait utilement être donnée à ce sujet.

Les scénarios simples qui ont été proposées pour le développement de niveau de référence nationaux sont raisonnables. Les examinateurs s'accordent à penser qu'il devrait y avoir des consultations sur le type de modèles à utiliser, et la RCA devrait suivre les travaux internationaux sur la question de la réduction des émissions dans certains secteurs aux émissions totales en hausse. La modélisation nécessaire pour construire des scénarios de référence reconnaît l'importance de l'utilisation de moteurs de la déforestation et le secteur des cibles qui influent sur la foresterie, comme des facteurs ou des intrants dans l'élaboration de scénarios. Cela est valable.

Un plan de travail détaillé avec des résultats, un calendrier, et l'identification des parties responsables demeurent nécessaires La R-PP pour le Cambodge (disponible sur le site FCPF) a un d'excellents plan de travail et chaîne de résultats pour les REL et MRV. Cet exemple pourrait être suivi pour la RCA.

En ce qui concerne l'adaptation à l'évolution des règles, il sera plus efficace de mettre en place les systèmes les plus simples avec des éléments qui seraient nécessaires dans tous les cas - les systèmes de collecte des données et études sur le terrain par satellite, des modèles d'estimation de carbone, et des système de livraison de données et d'aide à la décision, qui seront nécessaires dans tous les cas. L'information sur le niveau de référence sera un élément-clé dans le système aide à la décision qui fera partie du système de MRV.

Plusieurs commentateurs soulignent la nécessité d'une formation approfondie et de renforcement des capacités dans ce vaste domaine; mentionné dans la R-PP, mais peut-être pas suffisamment fort.

Recommandation

1. Composante 3 devrait également montrer clairement comment les données d'activité seront associées à des facteurs d'émission pour déterminer le niveau d'émission de référence. Une définition des termes serait utile.
2. Il doit y avoir un plan de travail détaillé

3. La pensée sérieuse doit être accordée aux besoins en formation

La composante répond largement à la norme

Composante 4. Conception d'un système de surveillance

Standard 4: Conception d'un système de surveillance:

Le R-PP fournit une proposition pour la conception initiale d'un système de surveillance intégré de mesure, de notification et de vérification de l'évolution de la déforestation et la dégradation des forêts. La conception du système devrait inclure des idées préliminaires sur l'aptitude (soit à l'intérieur d'un système intégré, ou à des activités coordonnées) à surveiller d'autres avantages et les incidences, les moyens de subsistance en milieu rural par exemple, la conservation de la biodiversité, les facteurs clés de la gouvernance qui concernent directement la mise en oeuvre de la REDD dans le pays, et d'évaluer les impacts de la stratégie de REDD dans le secteur forestier.

Le R-PP devrait décrire les principales exigences relatives aux données, les besoins en capacité, comment la transparence du système de surveillance et les données seront traitées, des idées préliminaires sur les méthodes à utiliser, et comment le système engagerait des approches participatives au contrôle dépendant de la forêt et les peuples autochtones autres habitants des forêts. Il devrait également aborder la surveillance et au réexamen indépendants, impliquant la société civile et autres parties prenantes, et comment les conclusions seraient transmises à améliorer la mise en œuvre REDD. La proposition devrait présenter des idées préliminaires sur la façon dont le système pourrait évoluer vers un système REDD surveillance mature avec cet ensemble complet de capacités.

(Le FCPF reconnaît que les décisions clés en matière de politique internationale sont susceptibles d'affecter cette composante, si une approche par étapes peut être utile. Les Etats-PP R ce que les premières activités sont proposées.)

5 Texte version standard non inclus dans la version standard de 4:

Formuler une proposition de plan de travail et de la conception initiale, **sur une base progressive.**

d'autres prestations de suivi et d'impacts est divisé en une sous-composante distincte 4b dans la version 5, mais la substance est conforme.

l'évaluation rédacteurs de la façon dont R-PP conforme à cette norme, et des recommandations:

4 a) Les émissions et les absorptions

Dans cette section, comme dans la Composante 3, le R-PP a identifié la plupart des questions qui doivent être abordées, et a énuméré les mesures à prendre. En termes de facteurs d'émission, la RCA entend se concentrer d'abord sur l'approche de niveau 2 2, puis de passer à l'approche de niveau 3 3 dès que possible. Ce qui est essentiel ici est de s'entendre sur un niveau qui est en fait réalisable et d'obtenir un système en place à ce niveau. Il pourra être mis à niveau plus tard. Mais les informations disponibles et les ressources humaines sont très minces, et un fort renforcement des capacités est à prévoir

dans tous les organismes compétents, en particulier au sein de CDF, LACCEG, et l'OFB.

Comme mentionné précédemment, étant donné l'état de ses forêts, la RCA devrait se concentrer sur les zones de conservation dès le début. Cela met moins de priorité sur les questions de définition de la forêt et la dégradation des forêts, mais une décision devra être prise à un moment donné.

En ce qui concerne les prochaines étapes, la RCA a un historique satisfaisant dans l'établissement de normes pour la foresterie durable et dans la formulation et la mise en œuvre de plans de gestion forestière. La liste des actions incorpore les exigences pour la mise en place d'un système de MRV. Mais maintenant, cette liste doit être transformée en un plan de travail avec les livrables, un calendrier, des parties responsables clairement identifiés. En outre, ils auront besoin d'une chaîne de résultats, tant pour MRV et REL, qui montre comment le groupe de mesures mèneront à l'information requise pour une gestion adéquate et des rapports dans un contexte REDD +. La chaîne de résultats actuellement utilisées par le Cambodge pour les REL et MRV est un bon exemple d'un cadre de flux de travail qui pourraient être adaptés ici.

Comme indiqué dans la discussion REL, il ne sera pas nécessaire pour que MRV national démarre à des niveaux d'intensité égale dans toutes les régions du pays. Le système d'échantillonnage et les données cibles peuvent être mis en place dans les régions où le taux de déforestation est le plus élevé maintenant, et où la forêt devrait être plus en danger. Dans d'autres domaines, l'échantillonnage peut être plus simple et un faible niveau de contrôle peut répondre aux besoins initiaux. Il doit être reconnu que des paramètres clés de mesure devraient être rattachés à des mesures de précision statistique appropriés

La formation est un aspect clé de la proposition. Il devrait y avoir un plan distinct axé sur la formation pour voir exactement ce qui est nécessaire et quelles ressources peuvent être mises à profit. Plus cela commencera tôt, mieux ce sera. Compte tenu du niveau faible capacité, l'exploitation maximale des projets et programmes existants (tant au niveau national, tels que PARPAF, PARN et APV-FLEGT, et aussi régionales) sera nécessaire. La participation des institutions en dehors du gouvernement et des communautés ne sont pas apparents dans la sous-composante.

Recommandations

1. Il serait utile d'examiner la proposition du Cambodge, et de s'en inspirer. La proposition de la RDC est également utile
2. La pensée sérieuse doit être accordée à la formation et le renforcement des capacités

La sous-composante répond largement à la norme

4b) Autres prestations

Section 4b. sur de multiples avantages, d'autres impacts, et de la gouvernance est bon comme une introduction à ces questions, mais il doit avoir les détails d'un système de surveillance pour, socio-économique, la gouvernance et surveillance de l'environnement, avec des indicateurs spécifiques et sous-activités identifiées.

La proposition d'utiliser les critères et les indicateurs-cadre en vaut la peine, surtout si elle s'appuie sur ce qui a été utilisé dans la RCA et dans les pays bassin du Congo car les processus C et I suivent les indicateurs de la foresterie, la biodiversité, d'autres et de gouvernance socio-économiques et de gouvernance

Recommandations

Aucun

La sous-composante répond à la norme.

Composante 5. Échéancier et le budget

Norme 5: Intégralité des ressources et des besoins d'information

Le R-PP propose une gamme complète d'activités pour atteindre REDD, et identifie le renforcement des capacités et des ressources financières nécessaires pour accomplir ces activités. Un budget et un calendrier de financement et le soutien technique demandé au FCPF, ainsi que d'autres sources internationales (par exemple, UN-REDD ou de l'aide bilatérale) sont résumées par an et par donneur potentiel. L'information présentée reflète les priorités dans la R-PP, et sont suffisantes pour couvrir les coûts associés aux activités de préparation au REDD identifiés dans le R-PP, ou des lacunes dans le financement sont clairement indiqués.

5 Texte version standard non inclus dans la version standard de 4:

Toutes les lacunes dans le financement et les sources de financement, sont clairement indiqués.

l'évaluation rédacteurs de la façon dont R-PP conforme à cette norme, et des recommandations:

Le R-PP a fournit une liste des activités nécessaires pour atteindre REDD, et a identifié les besoins de renforcement de capacités et de financements. Les budgets proposés sont probablement raisonnables, mais les activités n'ont pas encore été mises dans un plan de travail acceptable qui montre comment les fonds seraient dépensés.

Comme cela a été mentionné précédemment, la forte proportion du budget (43%) alloués à des projets pilotes (qui serait annoncé dans un processus d'appel d'offres), mérite réflexion, car il est quasiment certain que ces projets ne seront pas éligibles au financement FCPF. Bien que ce soit une bonne idée en soi, cela soulignent la nécessité pour la République centrafricaine de trouver un financement de contrepartie pour compléter 3,5 millions de dollars (environ) qui pourraient être disponibles à partir de FCPF.

Recommandations

1. Un plan de travail est nécessaire
2. Un plan pour la diffusion de l'appui parmi les autres bailleurs de fonds devrait également être fourni, avec une référence particulière aux critères d'admissibilité FCPF

La composante répond partiellement la norme.

Composante 6. Concevoir un programme de surveillance et de cadre d'évaluation

Norme 6: décrit de façon adéquate les indicateurs qui seront utilisés pour surveiller l'exécution du programme du processus de préparation et les activités de R-PP, et d'identifier en temps opportun tout déficit dans le calendrier de performance ou de qualité. Le R-PP démontre que le cadre contribuera à une gestion transparente des ressources financières et autres, de respecter le calendrier des activités.

l'évaluation rédacteurs de la façon dont R-PP conforme à cette norme, et des recommandations:

C'est un bon début sur les indicateurs, les moyens de vérification, et les responsabilités. Cependant, un réel effort doit être entrepris pour développer des indicateurs plus précis et plus ambitieux. Certaines des responsabilités institutionnelles doivent être plus soigneusement attribuées, pour éviter la génération de conflits d'intérêts (ou le manque d'objectivité).

Il doit maintenant être mis dans un cadre qui montre comment les indicateurs seront utilisés, par exemple, pour aider à atteindre la transparence, ou de révéler les lacunes dans le calendrier de performance ou de qualité.

Recommandations

1. Davantage de réflexion doit être donnée à l'utilisation d'indicateurs, et aux aspects opérationnels pour transformer les idées de la R-PP dans une entité opérationnelle

Cette composante répond largement à la norme